Plan de gestion concerté du site classé des Bouillouses

Vincent Vlès

▶ **To cite this version:**

Vincent Vlès. Plan de gestion concerté du site classé des Bouillouses. 2015. hal-01249219

HAL Id: hal-01249219
https://hal.science/hal-01249219

Preprint submitted on 31 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plan de gestion concerté du site classé des Bouillouses

Vincent Vlès

© WP1 – CNRS/CERTOP/SET/LIEU — 31/12/2015

Sommaire

1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS **9**
1.1. UN SITE DE HAUTE MONTAGNE INVESTI PAR DE NOMBREUX ACTEURS 10
1.2. L'EMERGENCE DE L'IDEE D'UNE CONCERTATION ET D'UNE GOUVERNANCE PARTAGEE 13
2. L'EMERGENCE D'UN « PROGRAMME » DE GESTION DES FLUX **17**
2.1. LE RISQUE DE DEGRADATION DES MILIEUX COMME VECTEUR DE DECLENCHEMENT D'UN PLAN DE GESTION 17
2.2. LES ENJEUX DE LA GESTION DES CAPACITES DE CHARGE 19
3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DES FLUX **24**
3.1. LA METHODE 25
3.2. LES GROUPES DE CONCERTATION 27
DOCUMENTS CONSULTES, TABLES 32

Les zones humides jouent un rôle essentiel en matière de régulation des eaux, d'auto-épuration et de réservoirs pour la biodiversité. Malgré la prise de conscience et les efforts réalisés depuis une dizaine d'années à l'échelle nationale, leur destruction reste alarmante : près de 50 % ont disparu au cours des trente dernières années (développement de l'urbanisation, endiguement, activités agricoles, développement des espèces invasives…).

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes se distingue par le nombre et la superficie de zones humides : avec plus de 1 600 tourbières recensées, le territoire du Parc a une densité de zones humides tout à fait exceptionnelle à l'échelle du massif pyrénéen. Les évolutions climatiques, les aménagements tout comme les nouvelles activités peuvent être susceptibles de les impacter. Il a donc décidé de contribuer à préserver l'ensemble de ces zones humides et à porter une attention particulière à leur contribution au fonctionnement biologique du territoire. Un site emblématique lui a semblé particulièrement intéressant pour entreprendre un premier travail d'étudier du fonctionnement des zones humides en interaction avec les activités humaines qui s'y déroulent : le site classé des Bouillouses.

Le Parc naturel des Pyrénées catalanes a donc entrepris, en 2014, une démarche qui vise à élaborer collectivement un plan de gestion des zones humides de ce site naturel et paysager classé, les Bouillouses, afin d'y préserver les fonctionnalités, les services écologiques et la biodiversité de ces habitats tout en maintenant les usages (et notamment diminuer la conflictualité entre les usages, notamment liés aux visiteurs).

Le territoire du projet comprend la totalité du site classé des Bouillouses, d'une superficie de 4 647 ha qui s'étagent entre 2 000 et 2 600 mètres d'altitude, à cheval sur les communes d'Angoustrine, Villeneuve-des-Escaldes, Les Angles, Bolquère, La Llagonne, Font-Romeu. Le classement du site a été pris par décret le 24 juin 1976.

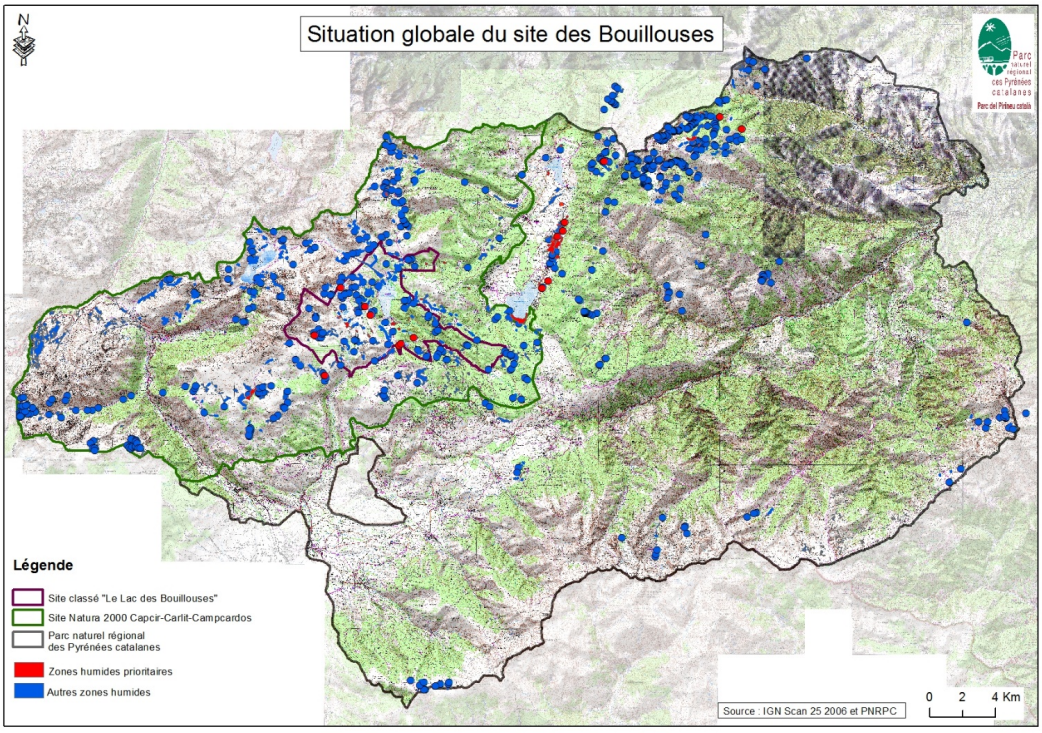

Figure XX : Situation du site classé des Bouillouses au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes. Source : PNRPC, 2015.

Au pied du massif du Carlit, ce site classé appartient à la haute vallée de la Têt et s'étend de part et d'autre d'une des plus grandes retenues pour la production hydroélectrique des Pyrénées françaises : le barrage des Bouillouses. Ce site de haute montagne offre des paysages grandioses et diversifiés : pics rocheux, pelouses alpines, zones humides et tourbières, plans d'eau, forêts. Les paysages ouverts se succèdent aux paysages fermés et de nombreux types de milieux naturels sont représentés dans cet espace relativement réduit. L'eau, stagnante ou courante est omniprésente dans le paysage, et l'anime. Par ailleurs le paysage est très variable selon les saisons : enneigé environ cinq mois de l'année, il est vert et fleuri au début de l'été.

Figure XX : Les Bouillouses, en hiver, cliché V. Vlès, décembre 2002.

L'empreinte glaciaire est très lisible dans les formes du relief, avec notamment le grand glacis du désert du Carlit et la vallée de la Têt à fond plat qui s'ouvre en l'aval. Dans ce site reposant sur des roches dures et imperméables, principalement le granit, l'érosion glaciaire a généré un modelé doux où alternent combes et croupes. Lors du retrait glaciaire, une multitude de lacs se sont formés dans les dépressions, constituant ainsi l'une des zones lacustres les plus importantes des Pyrénées. Ces zones humides concentrent une flore et une faune remarquables, comme le Desman des Pyrénées, mammifère endémique et classé « vulnérable » dans la liste rouge mondiale des espèces en voie de disparition, ou le Gaillet trifide dont les uniques stations en France sont sur ce site. Il est probable que d'autres espèces menacées et d'intérêt communautaire y soient représentées comme la Subulaire aquatique ou des Isoètes ; la présence du loup y a été officiellement déclarée comme avérée (Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2014).

L'extrémité ouest du site classé, la zone la plus élevée, qui correspond au versant sud-est du massif du Carlit, est constituée de pentes abruptes et rocheuses. Le pic du Tossal Colomer, massif et proéminent (2 673 m), annonce le pic du Carlit. Les éboulis et pierriers laissent place peu à peu aux pelouses alpines. La zone comprise entre la chaîne des pics du Carlit et le lac des Bouillouses est un milieu ouvert et humide, constellé « d'étangs » (la plupart sont en fait des lacs d'altitude, nommés « estanys » en Catalan, d'où la confusion terminologique dans le langage courant traduit en Français) et de ruisseaux, ponctué de blocs granitiques et de quelques bosquets. Les principaux lacs sont les suivants : Negre, Sec, del Viver, Llat, Llong, de Castella, de la Comassa, del Vallet, de les Dugues. Ce massif lacustre émerveille par sa beauté, c'est un lieu très apprécié des promeneurs autour du lac des Bouillouses et des randonneurs dans l'immense périmètre de haute altitude qui le ceint.

Figure XX. Enfilade des estanys de Castellà, de Trebens et de Sobirans, 2 300 m, au pied du Carlit (pic dominant, en arrière plan à droite, 2 930 m) en amont de l'estany de la Bollosa (lac des Bouillouses),
cliché V. Vlès, juillet 2012.

Figure XX : Zone humide autour de l'estany de les Dugues, 2240 m,
cliché V. Vlès juillet 2012.

Figure XX. Enfilade des estanys Llat, Sec et Negre, 2 180 m, à 20 minutes à pied du lac des Bouillouses,
cliché V. Vlès, 7 novembre 2015.

C'est l'intérêt pittoresque et scientifique qui a motivé le classement du site. Le lac des Bouillouses et ses abords constituent un site de haute montagne de grande qualité paysagère et une station de référence pour l'observation scientifique. Par exemple, dans le

cadre de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos, une cartographie précise des habitats naturels a été réalisée en 2012. La majorité des habitats naturels du site classé des Bouillouses, en rive droite de la Têt, a été caractérisée et cartographiée au 1/10 000e avec attribution d'un code Corine BIOTOPE et d'un code européen. Cette base de données cartographique et typologique a été validée par les acteurs du territoire et gérée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

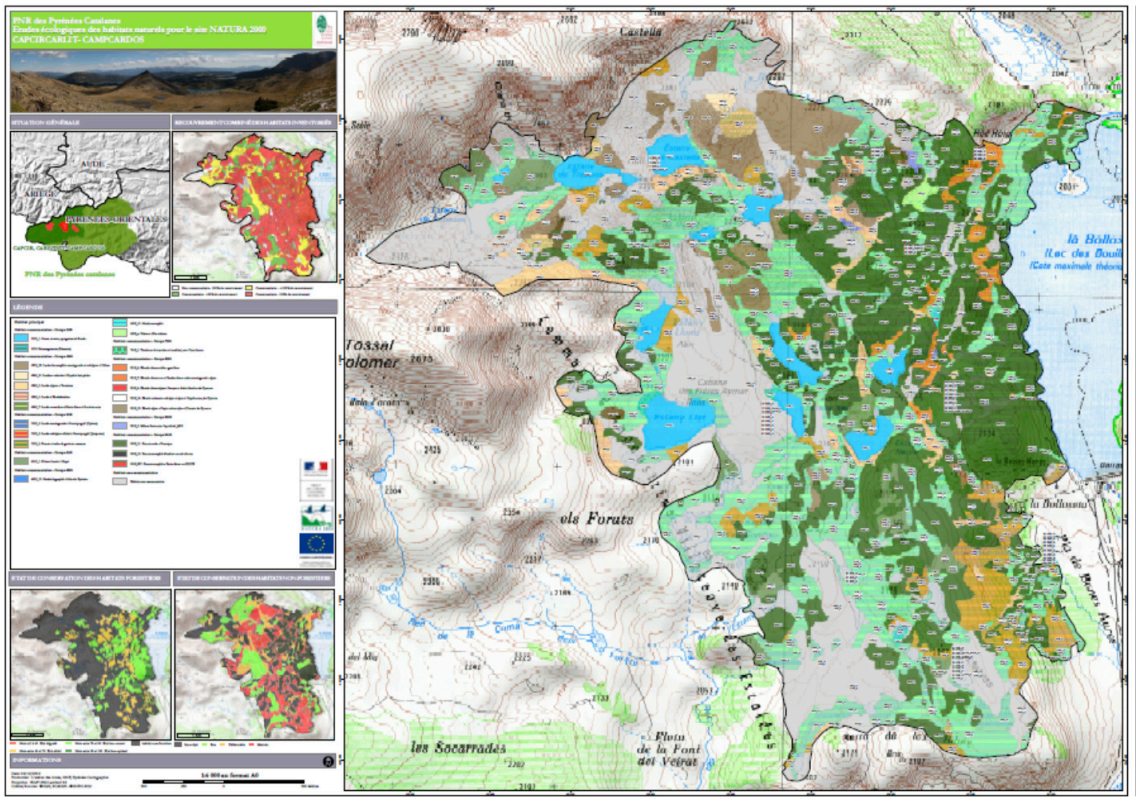

Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond) ; mais une multitude d'usages existent dans le site : barrage hydroélectrique, refuge CAF, hôtel, STEP des Angles, canons à neige, pastoralisme, randonnée et ski de fond).

La surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées de ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

Figure XX. Surcreusement du sentier lié à la fréquentation, boucle des lacs
cliché V. Vlès, 7 novembre 2015.

Certains travaux peuvent également avoir des incidences sur les zones humides : remplacement de canalisations servant à l'alimentation en eau potable (plusieurs km réalisés en 2088-2009 ou, à terme, 3 km en 2016, de l'étang de Pradeilles au Pla des Aveillans).

Le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses joue cependant un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Pour toutes ces raisons, un plan de gestion a été jugé nécessaire pour le site classé des Bouillouses afin de prendre en compte les enjeux de fréquentation du site et autres usages dans un objectif de préservation des zones humides présentes.

La sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution

des pratiques pastorales et une veille particulière lors de la réalisation de travaux (AEP par exemple), sont apparues des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le territoire concerné par le projet est le site classé des Bouillouses. Il est compris dans le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Il est également inclus dans le site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos ». Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond). Le Conseil départemental assure l'entretien routier, régule la circulation par des navettes en haute saison et gère des sentiers balisés pour 106 000 visiteurs l'été (entrées comptabilisées via la navette bus obligatoire). 20 000 autres y viennent en automobile en hors-saison quand la route est ouverte (source : écocompteurs du Conseil départemental), 20 000 par les télésièges depuis Font-Romeu (sources : forfaits vendus par la Régie).

Le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles. Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. En termes de foncier, le site classé des Bouillouses est morcelé entre propriétés publiques (état, Conseil Général des Pyrénées-Orientales et communes françaises et espagnoles) et privées (SHEM, SNCF).

L'objet du plan de gestion est de préserver le rôle des zones humides, les enjeux associés (fonctions écologiques, sociales…) et de fixer des objectifs de gestion. Il comprend un programme d'actions opérationnel impliquant les acteurs volontaires. Il est établi pour une durée de cinq ans. Étant donné que le nombre d'acteurs impliqués sur ce site (propriétaires, gestionnaires, collectivités, usagers…), le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, à l'origine de la démarche, a proposé à la Fondation de France en 2014, dans le cadre de son appel à projets « gérons ensemble notre environnement, de mettre en place une démarche de concertation associant l'ensemble des parties prenantes dans l'écriture et la mise en place de ce plan de gestion, afin de tenir compte des besoins de chacun et de réguler les activités et la fréquentation dans ce site. Le Parc a reçu le soutien de la Fondation de France le 18 août 2014 avec l'octroi d'une subvention de 20 000 euros pour la réalisation de ce plan de gestion.

1.1. Un site de haute montagne investi par de nombreux acteurs

La démarche initiée et animée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes repose sur des partenariats multiples : avec la Fondation de France, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Société Hydroélectrique du Midi et le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (comité technique du projet).

- En effet, la protection des monuments et des sites naturels étant encadrée par la loi (loi du 2 mai 1930, sites classés et sites inscrits), son application relève de la compétence du ministère de l'Écologie. À ce titre, la DREAL Languedoc Roussillon a en charge de veiller à la mise en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement. C'est notamment le cas sur le site classé des Bouillouses.

- Par ailleurs, depuis 2000, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, porteur d'une « Opération Bouillouses », s'est positionné comme un acteur clé de la gestion de la fréquentation touristique du site. Il a mis en œuvre un plan de régulation de la fréquentation touristique en haute saison (juillet-août) qui tente d'améliorer la conciliation des nombreux usages et d'aller dans le sens de la préservation des richesses du site classé. Le Conseil départemental a investi dans des aménagements et infrastructures importants (aire de stationnement et de pique-nique, construction d'un bâtiment d'accueil et de sanitaires, mise en place des navettes estivales, aménagement et balisage des sentiers de randonnée…) et mis à profit du site une équipe permanente renforcée par du personnel saisonnier lors des pics de fréquentation : une aire de stationnement au Pla de Barrès située en dehors des limites du site classé permet d'accueillir 600 véhicules. En période estivale c'est le point de départ des navettes, le visiteur y trouve en haute saison des toilettes sèches et un bâtiment d'accueil ; un point info au barrage des Bouillouses, ouvert du 11 mai au 11 octobre où des topoguides de randonnées, ainsi que des toilettes sèches et un point d'eau sont à la disposition du public. En période estivale, il est ouvert 7/7 de 8 h 30 à 18 h.

Figure XX. Bâtiment d'accueil du Conseil départemental
cliché V. Vlès, 7 novembre 2015.

En dehors de cette période, seulement de 9 h à 17 h avec une fermeture hebdomadaire les jeudis ; une aire de stationnement sous le barrage ; des aires de pique-nique et des places à feux bétonnées ont été installées tout le long de la route jusqu'au barrage des Bouillouses. ; des points de restauration et d'hébergement (un refuge CAF, un hôtel, une auberge et un camping) accueillent le public en haute saison. En période hivernale l'accès routier (RD60) est totalement fermé au niveau du Pla des Avellans. En période estivale, un arrêté départemental interdit la circulation publique entre 7 h et 19 h sur cet accès. En cas d'affluence et dès que l'aire de stationnement située au pied du barrage est remplie, la circulation peut être interdite avant 7 h. Le stationnement des véhicules est interdit sur les accotements de la RD60, les véhicules doivent être stationnés sur le parking du Pla de Barres ou sous le barrage. Au titre de ses compétences sur la voirie départementale, l'environnement et les espaces naturels, et de son engagement fort sur les Bouillouses, le Conseil Départemental est un acteur central de la gestion du site. Il gère également l'ouverture des sentiers de randonnée, leur entretien, les paquelages et les ponts sur les torrents (figure).

avant

après

Figure XX. Construction d'un pont pour les randonneurs au niveau de l'estany de Vallell, par le Conseil départemental
clichés V. Vlès, 31 octobre et 7 novembre 2015.

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) est un acteur public totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. La préservation des

zones humides est un axe fort de son 10e programme « Sauvons l'eau ». L'agence accompagne financièrement et techniquement les projets allant dans le sens d'une amélioration de l'état des zones humides.

- La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) exploite un ensemble d'aménagements concédés par l'État, dont la retenue du barrage des Bouillouses constitue le réservoir principal, afin de produire de l'électricité à partir de la force de l'eau. Ces installations hydroélectriques, déjà existantes avant la création du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes fournissent une énergie propre et renouvelable sans émission de gaz à effet de serre. La SHEM assure également la sûreté et la sécurité du barrage des Bouillouses (classé « A ») suivant la réglementation issue du décret 2007-1735. Elle gère également, pour le compte de l'État et sous réserve d'approbation de celui-ci, les autorisations d'accès, de travaux et d'occupation sur le domaine concédé.
- Le Conservatoire d'Espaces naturels Languedoc-Roussillon (CEN-LR) est une association loi 1901, qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Il met en œuvre l'intendance du territoire au travers d'accords volontaires de gestion qu'il signe avec des propriétaires publics et privés pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.
- La station de ski de Font-Romeu permet l'accès au site via ses remontées mécaniques de début juillet à la 3e semaine d'août.
- Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes intervient sur le site au titre de son rôle d'opérateur et d'animateur du site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos » (rédaction du document d'objectifs et contractualisation avec les acteurs agricoles) et au titre de ses missions d'éducation à l'environnement et de préservation des espaces naturels (inventaire des zones humides, dont celles du site des Bouillouses).

1.2. L'émergence de l'idée d'une concertation et d'une gouvernance partagée

L'état de conservation du site est « globalement satisfaisant » (PNRPC, 2015), notamment grâce au plan de régulation de la fréquentation touristique mis en place par le CG 66, en collaboration avec la DREAL – LR.

Cependant, la surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé : les déchets, les piétinements peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses a un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut

engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Aussi, la sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales, sont apparues au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes comme des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a donc pris l'initiative de la maîtrise d'ouvrage d'une action d'animation et de coordination d'une gestion concertée des zones humides du site classé des Bouillouses : il a souhaité, en lien étroit avec les acteurs impliqués sur le site (CD 66, SHEM, DREAL LR…), engager la réflexion et ouvrir le dialogue sur la question de la préservation de l'ensemble des zones humides des Bouillouses en compatibilité avec ses usages présents et à venir afin d'aboutir à la rédaction et à la mise en œuvre d'un plan de gestion partagé de ce patrimoine commun.

Pour ce faire, Le Parc a imaginé un processus d'élaboration conjointe de mise en place d'un plan de gestion en 7 phases :

Phase 1 : Recueil des données existantes sur le site

Le maître d'ouvrage Parc a réuni l'ensemble des données existantes (cartographie inventaire des zones humides, cartographie des habitats naturels Natura 2000, base de données flore patrimoniale, inventaire foncier, base de données faunistique…) dans le site classé des Bouillouses et les zones humides concernées. Ce travail préalable à la mission de concertation a été coordonné par le Parc en lien étroit avec les services de l'État et du Conseil départemental.

Phase 2 : Ajustement de la méthode de concertation

Cette phase, qui a fait l'objet d'un marché d'étude confié à un prestataire extérieur, permet au Parc de préciser la méthode de concertation qui est suivie tout au long de la démarche d'élaboration du plan de gestion des zones humides des Bouillouses. Il s'agit pour ce prestataire de proposer une méthode pour répondre aux objectifs de la mission. Le maître d'ouvrage associe, pour l'aider, la DREAL Languedoc-Roussillon, le CD66, l'AE, la SHEM et le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). La méthode de concertation retenue vise à assurer une gouvernance partagée du projet tout au long des phases suivantes.

Phase 3 : Diagnostic

Un diagnostic du site est réalisé par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché d'étude, nommé « élaboration du plan de gestion ». Ce diagnostic permet de compléter le recueil de données (phase 1). Il traite à la fois des acteurs, du foncier, des usages et pratiques du site, mais également de l'écologie du site (phytosociologie, fonctions…), des causes de dégradation et de menaces. Le parc s'est associé à cette démarche de diagnostic,

notamment pour garantir l'expression de tous et le partage du diagnostic (socle de connaissance commun avant écriture des enjeux et préconisations). Sa présence est notamment nécessaire lors des réunions du groupe de travail « usages et pratiques ». Cet accompagnement se traduit par la formulation d'avis, de conseils portant sur le bon déroulement de la concertation.

Phase 4 : Recueil de l'avis des visiteurs

La consultation des visiteurs (habitants et touristes) du site des Bouillouses est conduite selon des modalités qui sont précisées avec les services du conseil général (questionnaire diffusé, renseigné et déposé dans site). Le prestataire est amené à formuler un avis sur cette consultation (questionnaire et résultats).

Phase 5 : Écriture du plan de gestion

Sur la base des données réunies en phases 1, 3, et 4 (acteurs, foncier, usages et pratiques, écologie, fonctionnalité, dysfonctionnement, menaces, avis des visiteurs), le prestataire d'étude doit rédiger un plan de gestion (diagnostic, enjeux, objectifs opérationnels, mesures préconisées en termes d'aménagement, génie écologique, communication et valorisation, suivi évaluation) qui permette de maintenir les zones humides concernées dans un bon état de fonctionnement tout en tenant compte des usages et pratiques.

Phase 6 : Communication, sensibilisation (outil pédagogique)

Cette phase fait l'objet d'un marché spécifique qui vise à construire des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation à destination de différents publics. Le Parc pense développer ces outils de communication afin de faire connaître aux visiteurs les richesses des zones humides et les travaux réalisés dans le cadre de ce projet, et plus généralement l'intérêt du site des Bouillouses en terme de gestion quantitative de la ressource en eau. Sont envisagés :

- des supports légers de sensibilisation (type plaquette) pour faire connaître les fonctionnalités et les richesses des zones humides, ainsi que le projet,
- un outil pédagogique plus complet sur le rôle du site classé des Bouillouses dans la gestion quantitative de la ressource en eau (incluant le rôle des zones humides).

Phase 7 : Travaux et suivi des réalisations

À l'issue de l'ensemble de la démarche, il s'agit de mettre en œuvre les mesures préconisées et de suivre leurs effets sur les zones humides. Le Parc souhaite contribuer à mettre en place des travaux et des mesures de préservation, développer des outils de communication et de sensibilisation : à titre d'exemple, il envisage dans le site des Bouillouses des mesures de :

- restauration hydrique pour lutter contre un assèchement,
- restauration du sol tourbeux, plus ou moins déstructuré et/ou sénescent, et la facilitation du processus de turbification par étrépage et/ou creusement de gouilles,
- mise en défens de certains sites trop pâturés par le bétail,

- déviation de chemins de randonnée en dehors des zones humides (travail sur les tracés des sentiers et chemins),
- coupes de pins pour rouvrir les milieux et éviter la colonisation par les ligneux,
- plan de gestion pastoral pour optimiser les chargements,
- réglementation de la pêche sur certains étangs et cours d'eau.

Enfin, une phase de *monitoring*, de contrôle de l'efficacité des actions engagées repose sur un suivi de l'état de conservation des sites restaurés ou faisant l'objet de mesures de préservation. Ce suivi comprend :

- l'analyse de l'eau,
- la mesure des niveaux d'eau pour les étangs lacustres,
- des transects suivis,
- des relevés flore sur quadrats.

L'ensemble de la démarche vise donc à :

- concevoir une méthode de concertation permettant l'information et la participation de tous les acteurs concernés par le projet et gérer les différences de point de vue ;
- accompagner la démarche d'élaboration du plan de gestion ;
- évaluer cette démarche (proposition de critères d'évaluation, analyse des temps d'échanges…) et produire une note méthodologique (synthèse des préconisations existantes dans la littérature, de l'expérience du « consultant » et de l'expérience qu'il aura vécue sur le site des Bouillouses).

Le choix d'un prestataire extérieur pour aider à la mise en œuvre de ce plan de gestion vise à faire appel à des compétences et à une expérience en matière de concertation sur les projets d'aménagements et de gestion afin :

- d'ajuster une méthode de concertation en amont ;
- de suivre la démarche au cours de l'élaboration du plan de gestion et notamment en appui à :
  - l'émergence des enjeux,
  - l'expression des intérêts, avis, demandes,
  - la formulation des solutions et l'adhésion des propositions de gestion,
- d'évaluer l'ensemble de la démarche,
- en extraire, à terme, une méthodologie type pour la gestion concertée des espaces naturels dans un souci du meilleur équilibre entre la préservation des milieux et le maintien de pratiques et usages respectueux de l'environnement.

Le concept qui en découle d'« intendance du territoire », approche intégrée prenant en considération les besoins de conservation de la nature sans les séparer du contexte humain et économique, correspond, pour le maître d'ouvrage Parc, à l'esprit de la mission d'élaboration du plan de gestion qui doit lui permettre d'impliquer de multiples acteurs dans la gestion et la conservation de la biodiversité.

En raison du grand nombre d'acteurs concernés, et afin que la concertation puisse se dérouler dans les meilleures conditions, le Parc a proposé de mettre en place trois instances de travail pour réaliser ce plan de gestion de la fréquentation et des usages de ce site :

— un comité de pilotage, organe de décision
— un comité technique, organe de suivi technique
— des groupes de travail thématiques, organes d'orientations et de propositions.

Deux prestataires ont été missionnés dans le cadre de ce projet : Kairos pour l'élaboration du plan de gestion ; DialTer pour l'appui à la concertation.

Le calendrier de réalisation s'étend de mai 2015 à mai 2016.

Période	Actions	Réunions
Mai 2015	**Réunion préalable de cadrage (prestataire du présent marché et Parc)**	
	Lancement de l'étude en vue de la réalisation du plan de gestion	**1er Comité de Pilotage**
Mai à Octobre 2015	Diagnostic (acteurs, foncier, usages et pratiques, phytosociologie, fonctions, menaces)	Réunion GT «Usages et pratiques »
		Réunion GT « Scientifiques »
	Recueil de l'avis des visiteurs (locaux et touristes) par le CG66	Avis sur questionnaire et résultats
Novembre 2015 à Mai 2016	1ière restitution (diagnostic et avis visiteurs)	**2nd Comité de Pilotage**
	Ecriture du plan de gestion	Réunions GT « Usages et pratiques »
	Rendu de la mission « concertation »	Rendu avant 3ième copil (échanges)
	Restitution finale « plan de gestion » Restitution mission « concertation » Présentation mission « outils »	**3ième Comité de Pilotage**

2. *L'émergence d'un « programme » de gestion des flux*

Même si ce n'est pas écrit ni dit ainsi, c'est bien les différentes natures des fréquentations et des usages du site – tout au moins de certaines fréquentations dans le site — qui ont provoqué la mise en place de ce projet préventif de gestion des flux.

2.1. Le risque de dégradation des milieux comme vecteur de déclenchement d'un plan de gestion

Les visiteurs viennent profiter du cadre exceptionnel offert par les milieux et paysages de ce site classé. C'est un lieu idéal pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du ski de randonnée, de fond et de la pêche. Des aménagements et infrastructures adaptées ont été mis en place progressivement pour l'accueil du public :

- lieux de restauration et d'hébergement (refuge du Club Alpin Français, gîtes d'étape, centre d'accueil SNCF, refuge-hôtel des Bones Hores…),
- sentiers de randonnées pédestres et pistes de ski de randonnées et de fond,
- parcours de pêche,
- mise en place d'un système de transport collectif (navettes),
- aménagement de parkings et d'un point information

Figure XX. Des usages parfois incongrus : ici gymkhana d'entraînement au pilotage organisé par une auto-école sur le parking ouvert au public, en pied de digue, à 2 000 m d'altitude, cliché V. Vlès, 29 octobre 2011.

Il faut noter, qu'en raison de la renommée des Bouillouses et d'une communication large et efficace pour ce site, une part non négligeable du public accueilli est représentée par des populations urbaines ou périurbaines, qui ne sont pas des habitués de la montagne. Il y a un fort enjeu de sensibilisation auprès de ses visiteurs, afin qu'ils aient conscience des richesses du site et des comportements adéquats à sa préservation.

Figure XX : groupe d'usagers du site en travaux d'application pédagogique, cliché V. Vlès, 5 novembre 2015.

2.2. Les enjeux de la gestion des capacités de charge

- *Gestion de la ressource en eau*

Les intérêts convergents de l'agriculture et des chemins de fer furent à l'origine de la construction du barrage des Bouillouses. L'histoire du site des Bouillouses est étroitement liée à celle du Train jaune. Le barrage des Bouillouses est construit entre 1904 et 1909 pour alimenter en électricité le Train jaune mis en service en 1910, qui désenclave les hauts plateaux (au sens géologique : plaines d'altitude) Cerdan et Capcinois entre Villefranche du Conflent (ouverture vers Perpignan) et Latour de Carol (ouverture vers Toulouse et Paris). Exploité par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi dès 1909, puis par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), sa filiale créée en 1929, l'ouvrage constitue l'élément essentiel du complexe hydroélectrique de la vallée de la Têt, en amont du groupement d'usines de la Cassagne constitué de 9 usines d'une puissance totale installée de 50 MW qui fournit au réseau d'électricté français une production annuelle de 180 GWh, qui permet l'irrigation des cultures du Roussillon et l'approvisionnement en eau potable de la Cerdagne. Le lac des Bouillouses ainsi agrandi, alimenté par les écosystèmes lacustres amont (étangs, zones humides, rivières…), par l'eau de pluie et de neige, est un des principaux outils, avec le barrage de Vinça, de gestion quantitative de la ressource en eau pour répondre aux besoins agricoles en aval de la vallée de la Têt et du Conflent. Les stations de ski utilisent

également cette réserve d'eau douce pour alimenter leurs canons à neige, notamment 100 % des équipements de neige de culture de Font-Romeu. Par ailleurs, une usine de traitement de l'eau a été construite au pied du barrage, laquelle alimente la ville Font-Romeu en eau potable.

Toutes ces infrastructures sont gérées aujourd'hui par la SHEM, hormis les usines de traitement en eau potable et de production de neige artificielle. La SHEM est également investie localement dans des actions de communication et d'éducation à l'environnement pour faire connaître ses missions et actions, et sensibiliser à la gestion durable de la ressource en eau.

- *Pastoralisme saisonnier*

Le site des Bouillouses constitue, en période estivale, une réserve de pâture appréciée pour de nombreux troupeaux bovins et équins, réserve gérée par des associations pastorales. Les éleveurs concernés, qui par des conventions ou baux utilisent ses estives, viennent du côté français et espagnol (car l'enclave espagnole de Llivia est propriétaire d'une partie des estives, rive droite). Les acteurs et enjeux liés à cette pratique sont aujourd'hui mal connus (identification des éleveurs, pression sur les milieux naturels, gestion de la protection des véhicules des visiteurs contre les dégradations et frottements des troupeaux).

Figure XX : chevaux en liberté pastorale autour du site, cliché V. Vlès, octobre 2011.

- *Gestion des conflits d'usage*

Un certain nombre de pratiques peu conformes au droit sont apparues récemment : chiens non maîtrisés par leurs maîtres en randonnée, même en haute altitude, camping permanent en journée en couvert forestier caché dans l'ensemble de la zone, de très nombreux sites de feux (interdits), quelques conflits apparaissant de-ci de-là entre pratiques.

Figure XX. Panneau d'interdiction des feux à l'entrée du site (accueil) et rappel d'interdiction sur chaque panneau indicateur de boucle, mais de très nombreuses traces de foyers

clichés V. Vlès, octobre-novembre 2015.

Figure XX : à droite, trace de l'incendie d'août 2013, 2 400 m hors sentier, dû à un « *barbecue de visiteurs lyonnais* », cliché V. Vlès, octobre 2013.

Figure XX : conflits d'usage sur la soulane sud-ouest du Carlit, à proximité du site. On peut lire : « trois chasseurs + trois pêcheurs = six mensonges », cliché V. Vlès, octobre 2013.

La réalisation d'un plan de gestion vise à pérenniser ou restaurer les zones humides des Bouillouses et les services qu'elles offrent à tous ses usagers. Les enjeux liés à l'eau (notamment les usages) font l'objet d'une attention particulière, car ils sont souvent insuffisamment intégrés dans les plans de gestion :

- respect et préservation des usages,
- approche fonctionnelle des zones humides importante,
- mise en avant des fonctions et services rendus des zones humides.

Figure XX. Panneau du Conseil départemental rappelant l'interdiction des chiens en

liberté dans le site, et un des 11 chiens en liberté (sur un total de 12) observé sur la boucle des lacs en 6 heures, le 7 novembre 2015, clichés V. Vlès.

3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

La démarche est structurée en trois phases principales :

Phase 1. État des lieux : Diagnostic (août-novembre 2015)
Phase 2. Détermination des enjeux/objectifs du plan (décembre 2015)
Phase 3. Établissement d'un programme d'actions (janvier-mars 2016).

Ce plan de gestion sera établi pour une durée de 5 ans. Sa réalisation est pilotée par un comité de pilotage au sein duquel les acteurs du site sont représentés.

Le périmètre géographique du plan de gestion correspond :

— au périmètre du site classé des Bouillouses et à l'ensemble des zones humides comprises dans ce périmètre,
— et à la zone amont qui alimente en eau les zones humides de ce site classé afin d'étudier la fonctionnalité des zones humides et l'origine hydrique de ces zones humides.

Le périmètre géographique du site classé a été élargi aux limites hydrographiques du secteur concerné de façon à bien prendre en compte toutes les pressions ayant un impact sur les zones humides. L'approche de cette zone amont vise à connaître l'impact de la zone amont sur les zones humides des Bouillouses (alimentation en eau et menaces).

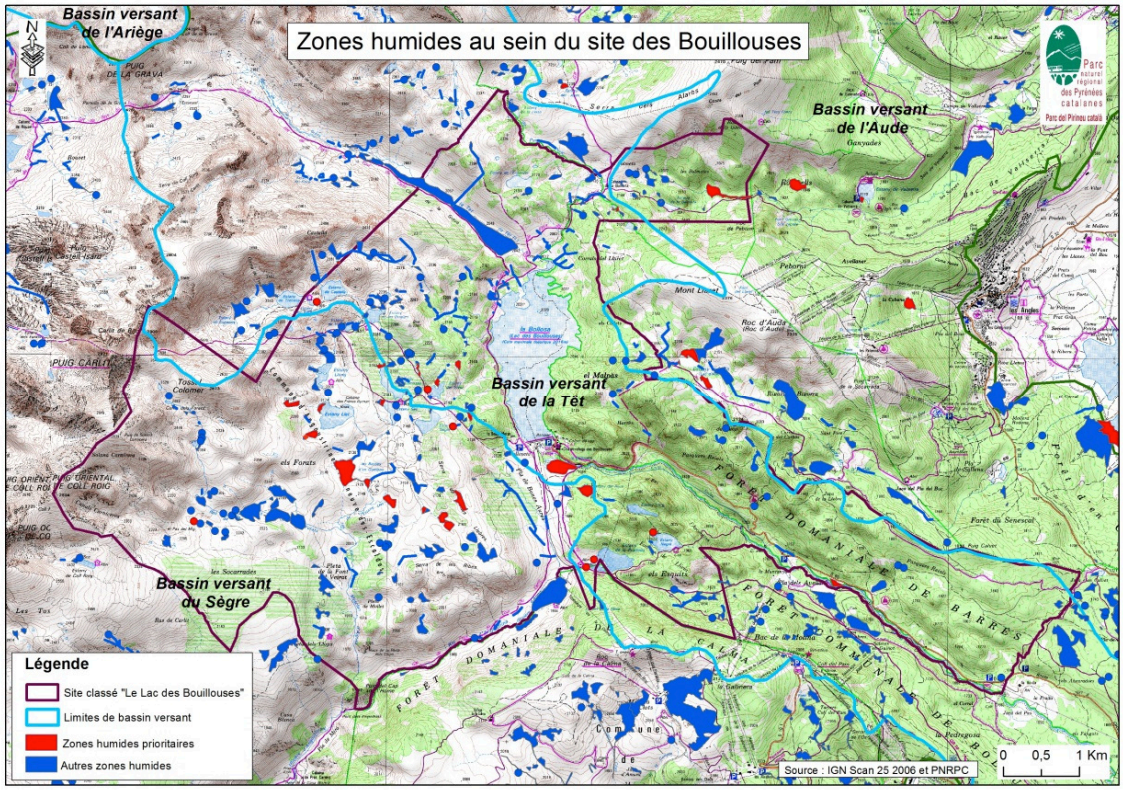

Figure XX. Périmètre du projet du plan de gestion. Source PNRPC, 2015

3.1. La méthode

Deux niveaux d'approche sont réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion :

- Une approche globale du site correspondant à une zone d'observation, vaste espace cohérent dans lequel le diagnostic global est réalisé (bassin versant ou espace fonctionnel de la zone humide). Le Parc a demandé au prestataire choisi dans le cadre du marché d'étude d'analyser tout particulièrement la fonctionnalité hydrologique des zones humides : d'où viennent les entrées d'eau ? Y a-t-il des sources potentielles de pollution ? Comment les zones humides interagissent entre elles ? Quels sont les exutoires ? Les points clés du système hydrique sont à étudier : sources, exutoires, ouvrages de régulation. L'état des lieux comprend également une approche écologique et socio-économique à l'échelle de cet espace.

  — Une approche plus resserrée correspondant à un zonage d'intervention : surfaces sur lesquelles porteront les actions prioritaires (par exemple là où il existe une opportunité foncière). La précision du travail est plus grande dans cette zone.

Les phases du travail de concertation autour des mesures à mettre en place pour limiter les impacts négatifs sur les milieux sont articulées à l'évaluation commune, concertée des

enjeux du site.

À partir des éléments collectés lors de l'état des lieux, la démarche engagée évalue l'importance du site au regard des services que les zones humides peuvent rendre à la collectivité. À titre indicatif, la figure ci-dessous liste les principaux services rendus par les écosystèmes français (ministère de l'Écologie, 2010). Pour chacun des services présents sur la zone humide, le Parc cherche à en apprécier l'importance. Cette analyse est basée au maximum sur des critères officiels, « objectifs » et quantifiés (par exemple pour la biodiversité : nombre d'espèces rares et/ou protégées, effectifs d'oiseaux d'eau ; pour l'écrêtement des crues : débit écrêté pour la crue de Q100 si données hydrauliques précises disponibles…). Pour certains services, l'analyse reste qualitative, basée sur la connaissance du site et de son fonctionnement. L'analyse de la valeur des zones humides au niveau économique, social, culturel et paysager sera pertinente à ce niveau.

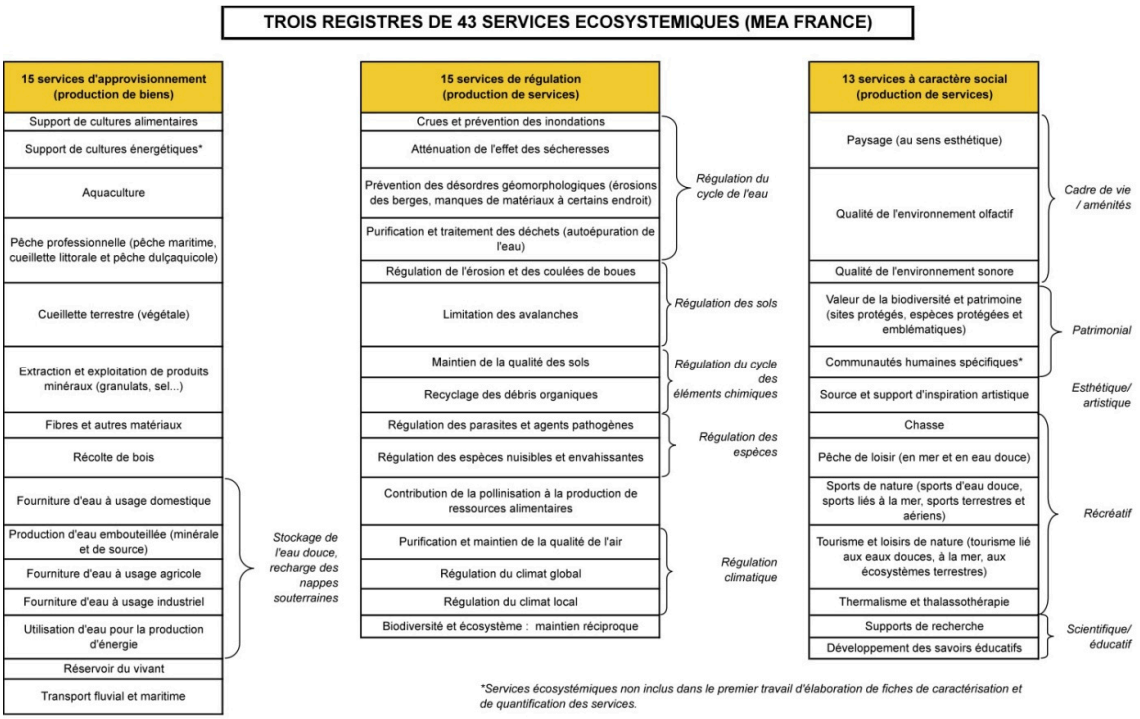

Figure XX. Menaces et pressions pesant sur le site. Sources : PNRPC, 2015.

L'exercice consiste donc à identifier les menaces et pressions pesant sur les zones humides. Il peut s'agir de problèmes avérés ou de menaces non encore exprimées, internes au site ou provenant de l'extérieur, directs ou indirects…
Parmi les points analysés, le Parc porte une attention particulière :

— aux dysfonctionnements hydriques : comblement de la zone humide, diminution de l'alimentation en eau, assèchement, pollution (pression de pâturage, piétinements, rejets de STEP par exemple….), modifications liées à des travaux ou ouvrages…,
— au développement d'espèces végétales ou animales invasives,
— à la fermeture de la végétation et à la dégradation du milieu naturel,
— aux conflits d'usage.

Cette réflexion permet de s'interroger sur les potentialités du site en cas de résorption de certains de ces dysfonctionnements. Il s'agit donc pour le maître d'ouvrage du projet de plan de gestion de déterminer des secteurs où les menaces sont les plus fortes, où les enjeux sont prioritaires et établir une synthèse des problématiques.

3.2. Les groupes de concertation

Pour le Parc, la concertation aide les acteurs à identifier les problématiques importantes pour eux, à les pondérer pour définir ce sur quoi ils veulent agir et donc les objectifs qu'ils se fixent dans le plan de gestion. Les vocations du site sont ainsi identifiées (services prioritaires de la zone humide, justifiant sa gestion). Les objectifs peuvent éventuellement être structurés selon deux temporalités : « objectifs à long terme », puis « objectifs du plan » (à horizon 5 ans).

Les objectifs peuvent viser à prévenir certaines menaces, à résorber certains dysfonctionnements de la zone humide ou à exprimer ses potentialités. Le choix des objectifs résulte d'un processus de concertation, de façon à être le plus partagé possible. Si l'avenir du site est réellement ouvert, il apparaît judicieux d'utiliser la méthode des scénarios en initiant une concertation autour de choix de gestion contrastés. Le Parc souhaite ainsi évaluer plusieurs scénarios en fonction du degré d'ambition de gestion. Pour cela, il souhaite que les objectifs attendus restent réalistes (atteignables à échéance du plan de gestion). En conséquence (et par souci de lisibilité), il ne souhaite pas multiplier le nombre d'objectifs (au plus une vingtaine) et d'actions. Les objectifs sont fixés en prenant en compte leurs impacts sur les valeurs et usages importants pour les acteurs. Il intègre la prise en compte des coûts, des délais. Ces objectifs sont donc suffisamment précis pour permettre leur évaluation ultérieure : argumentation claire, quantification des résultats à atteindre, proposition d'indicateurs de réalisation et de résultat pour l'évaluation future du plan de gestion.

En matière de gestion de l'eau, il lui est apparu nécessaire de vérifier la cohérence entre le plan de gestion et les objectifs déjà existants à l'échelle du SDAGE, de la masse d'eau et d'éventuelles démarches spécifiques (contrat de rivière…). Cette articulation est être présentée dans le plan de gestion. Ces objectifs du plan de gestion font également l'objet d'une cartographie.

Les acteurs concernés par les groupes de travail et de concertation sont nombreux, aux profils, aux statuts et aux compétences très variés :

- les collectivités territoriales propriétaires ou gestionnaires du site (CD 66, communes, Syndicat mixte du Bassin Versant de la Têt…),
- les services de l'état ayant des compétences en matière d'environnement et d'espaces naturels (ONF, ONEMA, ONCFS, DREAL-LR, AERMC, DDTM 66),
- la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM),
- les représentants du monde agricole (groupements pastoraux, société d'élevage, chambre d'agriculture),

- les structures naturalistes (Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, le Conservatoire botanique Méditerranéen, les associations naturalistes),
- les fédérations de pêches et de chasse ou leurs relais locaux (AAPPMA et les AICA/ACCA),
- les acteurs du tourisme et de la randonnée (CAF, Fédération départementale de randonnée…).

Programmation

Il s'agit pour le Parc de réaliser un tableau de synthèse présentant « l'arborescence » du plan de gestion ; ce tableau présente les :

— unités de gestion (zones géographiques, thèmes transversaux…)
— menaces/pression
— objectifs
— opérations à mettre en œuvre

Les opérations sont numérotées et éventuellement regroupées par types. La typologie proposée distingue la gestion des habitats (GH), le suivi écologique (SE), la fréquentation et l'accueil du public (FA), les infrastructures et maintenance (IM) et un niveau administratif. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont distinguées, mais peuvent être regroupées au sein d'une même fiche (exemple : création d'un ouvrage de régulation des eaux, puis maintenance de cet ouvrage).

Le Parc a jugé nécessaire de bien identifier les opérations susceptibles de faire l'objet d'une aide de la part des différents financeurs. Les actions proposées sont définies selon leur niveau de faisabilité et sont fonction de l'opportunité sur site (foncier, accessibilité, portance…) Des fiches action sont réalisées pour chaque opération proposée mentionnant l'ensemble des éléments nécessaires à sa mise en œuvre :

— Intitulé
— Niveau de priorité
— Descriptif technique (illustré au besoin)
— Localisation (avec une carte si possible)
— Moyens à mettre en œuvre
— Conditions de mise en œuvre
— Calendrier, périodicité
— Indicateurs de résultats
— Maître d'ouvrage / maître d'œuvre
— Liens avec d'autres actions
— Coûts (répartis par années)
— Financements pressentis

Pour les travaux, le Parc cite le rattachement réglementaire (seuil nomenclature « eau », article du code de l'environnement...). Les actions sont rattachées au référentiel OSMOSE, permettant de bien faire le lien avec le programme d'actions en faveur des masses d'eau concernées. Certaines actions lourdes nécessitent éventuellement des compléments d'étude avant de passer en phase opérationnelle (plans détaillés, rédaction du DCE des travaux...).

La question de la pérennité des actions est donc particulièrement prise en compte, car l'expérience montre que de nombreuses opérations sont inutiles à moyen terme, car non pérennes. Le plan de travail décline les actions et éventuellement les coûts répartis sur la durée du plan de gestion.

Élaboration du contenu du programme :

Toute la concertation et les propositions sont élaborées par des groupes de travail.

Différents usagers ainsi que les structures ayant des compétences professionnelles (tourisme, naturalisme, services…) liées au site sont impliqués tout au long du projet via ces groupes de travail, thématiques :

— Groupe de travail « usages et pratiques »
— Groupe de travail « scientifique »
— Groupe de travail « information et sensibilisation »

Par ailleurs, une « consultation » est organisée : les visiteurs du site des Bouillouses (touristes et habitants) ont été consultés, au cours de l'été 2015, afin de recueillir leur vision et leur niveau de connaissance des zones humides et pour leurs attentes concernant l'organisation des usages et pratiques.

Ces groupes de travail permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la définition d'un diagnostic et de préconisations partagées : ils transmettent ainsi tous les éléments nécessaires à la prise de décision par le comité de pilotage.

Composition du groupe de travail « usages et pratiques » :

1. Groupement pastoral des Pasquiers
2. Groupement pastoral de Bolquère
3. Représentant du groupement d'éleveurs de Llivia
4. Fédération de Chasse des Pyrénées-Orientales
5. Fédération de randonnée pédestre des Pyrénées-Orientales
6. Comité départemental de Cyclisme des Pyrénées-Orientales
7. Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
8. Société Hydroélectrique du Midi
9. Association Communale de Chasse Agréée d'Angoustrine
10. Association Communale de Chasse Agréée de Bolquère
11. Association Communale de Chasse Agréée de Font-Romeu
12. Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
13. Associations locales de Pêche
14. Club Alpin français
15. Hôtel Bones Hores
16. Station de Ski de Font-Romeu
17. Station de Ski des Angles
18. Association pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne
19. Bureau des Accompagnateurs en Montagne Ozone 3
20. Bureau des Accompagnateurs en Montagne l'Aventurine
21. Bureau des Accompagnateurs en Montagne les Angles Aventures
22. Association Pyrénées Catalanes Nordiques

23. Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
24. Un représentant du conseil scientifique du Parc
25. Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « scientifique » :

1. Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon
2. Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles
3. Groupe Ornithologique du Roussillon
4. Office pour les Insectes et leur Environnement
5. Association Cerca nature
6. Association Myotis Environnement
7. Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage
8. Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
9. Office National des Forêts
10. Association Charles Flahault
11. Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
12. Un représentant du conseil scientifique du Parc
13. Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « sensibilisation – information » :

1. Réseau départemental d'Éducation à l'Environnement La Tram' 66
2. Association KERA
3. Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
4. Société Hydroélectrique du Midi
5. Association Pyrénées Catalanes Nordiques
6. Club Alpin français
7. Hôtel Bones Hores
8. Association pyrénéenne des Accompagnateurs de Montagne

Les groupes de travail proposent une ou deux mesures faciles à mettre en œuvre (rapidement opérationnelles) au cours de l'année 2016 dans une ou deux zones d'intervention, par exemple la mise en défens de certaines zones humides trop pâturées par le bétail, la déviation de chemins de randonnée en dehors de zones humides sensibles (proposition de réorientation de tracés des sentiers et chemins), le suivi par un écologue de travaux sur réseau AEP (préservation zone humide et continuité hydraulique…)… Le parc dispose d'un budget de 5 000 euros afin de mettre œuvre ces premières mesures.

Les opérations font l'objet d'une cartographie. Elles font également l'objectif d'un descriptif quant à leur :

— pérennité : les actions sont conçues pour présenter une bonne pérennité, de façon à éviter des coûts de maintenance excessifs,

- procédures : il est nécessaire de bien prendre en compte les procédures d'autorisation nécessaires pour certaines opérations : loi sur l'eau, protection des frayères, protection des espèces, défrichement, protection des sites… Les coûts et les délais induits par ces procédures sont pris en compte,

— évaluation : chaque opération est accompagnée d'indicateurs permettant d'évaluer ultérieurement la mise en œuvre de l'action (exemple : surface restaurée…) et ses résultats (exemple : profondeur minimale d'eau dans la zone humide). Les indicateurs issus du programme RhoMeo sont privilégiés afin de pouvoir réaliser un suivi de l'état de conservation du site en général et des zones d'interventions ciblées par les mesures et les opérations concrètes,

- renouvellement du plan : le Parc réfléchit à la méthode de renouvellement du plan de gestion, en planifiant ce travail suffisamment à l'avance pour éviter une période de vide entre ce plan et le suivant.

Décision :

Les décisions sont arrêtées en comité de pilotage, sous la responsabilité des acteurs ou de leurs représentants ayant une compétence juridique sur le site, ou étant gestionnaires et/ou propriétaires : communes (techniciens et élus) et communautés de communes concernées : CG 66, DREAL LR, SHEM, un représentant des propriétaires privés, communes d'Angoustrine, de Llivia et des Angles, ONF, Agence de l'Eau, Contrat de rivière du Sègre, de la Têt et Parc.

Le comité de pilotage se réunit au lancement du projet pour définir précisément l'ensemble des acteurs impliqués et ciblés, pour arrêter la méthodologie et l'animation du projet et pour définir les modalités de validation interne au comité de pilotage. Puis il se réunit aux différentes étapes de restitution.

Enfin, au niveau « sensibilisation et information », il est prévu que le public des usagers et visiteurs soit informé du projet via les supports de communication numériques des différents partenaires (sites internet, blog…), mais également par des supports in situ type plaquette ou affiche. Par ailleurs, un outil pédagogique sur le rôle primordial du site des Bouillouses en termes de gestion quantitative des eaux est envisagé pour le public qui visite en autonomie le site, mais également pour les groupes accueillis sur site (scolaires ou non scolaires).

Documents consultés

FONDATION DE FRANCE, 2014, *Appel à projets « Gérons ensemble notre environnement*, Paris, 4 p.

FONDATION DE FRANCE, 2014, *Courrier de réponse positive à M. le Président du parc naturel régional des Pyrénées catalanes relative au projet de Plan de gestion des zones humides des Bouillouses*, Paris, 1 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges de l'appel à prestation d'étude pour l'accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 18 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 25 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Note de synthèse projet Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 5 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, Premier Comité de pilotage,* Mont-Louis, 17 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Compte-rendu du premier COPIL du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, composition du Comité de pilotage,* Mont-Louis, 2 p.

DIALTER, 2015, *Accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses,* Aix-en-Provence, 13 p.

KAIROS compensation, *Réalisation du plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*, Péchaudier, 28 p.

Tables

Table des entretiens au 6 novembre 2015

Montagne Sainte Victoire			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Yves CONSTANTIN, Directeur adjoint du Parc naturel des Pyrénées catalanes	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE	4 novembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Participants du groupe de travail "usages et pratiques", Plan de gestion : CD 66, DREAL L-R, Mairie des Angles, Accompagnateurs de montagne, APAMA Vagabondane, Fondation de France,	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE contact@parc-pyrenees-catalanes.fr Fax : 04 68 04 95 22 Tél : 04 68 04 97 60	27 octobre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès